

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2024-2

ARRÊTÉ

**portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de la Drôme
pour l'année scolaire 2024/2025**

L'inspecteur d'académie,

directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition,
des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU le code de l'Education, notamment les articles D211-9 et R235-11,

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à la gouvernance académique,

VU le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

VU le retrait de 10 postes d'enseignants du 1er degré au département
de la Drôme au titre de l'année scolaire 2024-2025,

VU l'avis des maires concernés,

VU le Comité Social d'Administration consulté le 13 juin 2024

VU le Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 10 juillet 2024.

ARRETE :

TITRE 1 : IMPLANTATION D'EMPLOIS

ARTICLE 1 Les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Emplois en école maternelle

0260959B MOURS ST EUSEBE E.M.PU JULIEN VICAT 1 poste

Emplois en école élémentaire

0260532M ALIXAN E.E.PU ALBERT MERLE 1 poste

0260961D NYONS E.E.PU MEYNE 1 poste

Emplois en école primaire

0260756F MONTELEGER E.P.PU 1 poste

Décharges de direction

0260532M ALIXAN E.E.PU ALBERT MERLE 0,17 poste

TITRE 2 : RETRAITS D'EMPLOIS

ARTICLE 2 L'emploi suivant est retiré à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Emplois en école maternelle

0261019S PIERRELATTE E.M.PU FERME BAUMET 1 poste

Emplois en école primaire

0261191D MONTELMAR E.P.PU LES ALLEES QPV/CLA 1 poste

TITRE 3 : POUR INFORMATION

ARTICLE 3 Attribution d'un emploi à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/2025

Emplois en école primaire

0261312K BEAUSEMBLANT E.P.PU ARC EN CIEL 1 poste

0260860U CREST E.E.PU ANNE PIERJEAN 1 poste

0260889A LA BATIE ROLLAND E.P.PU 1 poste

0260679X LES GRANGES GONTARDES E.P.PU VALLON LES FONTAINES 1 poste

0260732E MERCUROL-VEAUNES E.P.PU MERCUROL-VEAUNES 1 poste

0260518X VERCHENY E.P.PU LES EAUX CLAIRES 1 poste

Décharges de direction

0261312K	BEAUSEMBLANT E.P.PU ARC EN CIEL	0,08	poste
0260860U	CREST E.E.PU ANNE PIERJEAN	0,08	poste
0260679X	LES GRANGES GONTARDES E.P.PU VALLON LES FONTAINES	0,25	poste
0260732E	MERCUROL-VEAUNES E.P.PU MERCUROL-VEAUNES	0,50	poste
0260518X	VERCHENY E.P.PU LES EAUX CLAIRES	0,25	poste

ARTICLE 4 Rattachement administratif des postes de référent ruralité TER

Les postes de référent ruralité TER sont rattachés aux écoles suivantes :

Circonscription de Nyons : EPPU Félix Raymond à Mollans-sur-Ouvèze 0261005B

Circonscription de Romans Vercors : EEPU Louis Pasteur à St-Jean-en-Royans 0261238E.

ARTICLE 5 Changement de dénomination d'école

Circonscription de Crest	
LE POET LAVAL - E.P.PU 0261327B	L'école devient EPPU Coline Serreau et conserve son UAI 0261327B.

ARTICLE 6 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé à chaque maire concerné.

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

*Signé le 11/07/2024 par M. Pascal Clément,
Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme
Pour la Rectrice et par délégation
Conforme à l'original, disponible sur demande*